

Processus d'inscription des organismes de formation dans le Parcours d'Accompagnement Stratégique

LA DEMARCHE TRANS'FORMATION CENTRE-VAL DE LOIRE : ACCELERATEUR REGIONAL DE COMPETENCES

Pour amplifier la modernisation de l'appareil de formation régional, la Région Centre-Val de Loire a fait le choix de construire une démarche d'accompagnement et de professionnalisation « Trans'Formation », articulée autour d'actions collectives et individuelles afin d'apporter une réponse à tous les besoins et à toutes les typologies d'organismes de formation.

Ainsi, la démarche Trans'Formation a été conçue comme un dispositif d'accompagnement et de professionnalisation hybride qui vise deux objectifs :

- Accompagner sur la durée du marché, la transformation des organismes de formation au travers d'un **Parcours d'Accompagnement Stratégique**. Il s'agit d'accompagner individuellement les organismes de formation dans leur réflexion stratégique globale et dans la mise en œuvre du plan d'actions qui en découlera grâce à l'appui d'un consultant expert ;
- Animer la mise en œuvre du nouveau PRF 2021-2024 en accompagnant la montée en compétences des opérateurs de formation au travers d'une offre collective d'accompagnement et de formation qui s'appuiera sur des projets territoriaux ou régionaux. Cet accompagnement permettra ainsi d'assurer une mise en œuvre des formations dans le respect des attendus fixés dans les cahiers des charges du PRF et une adaptation de la réponse formation aux besoins régionaux.

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE

Le parcours d'accompagnement stratégique s'articule autour de prestations d'accompagnement individuel et collectif, cette alternance d'accompagnement constituant un vrai levier de transformation. Chaque organisme de formation est à la fois singulier de par son activité, son organisation, ses équipes, ses valeurs, son offre de services, mais chaque organisme est également une entreprise de formation qui agit dans un écosystème. A ce titre, partager et confronter son regard entre pairs constitue une étape essentielle dans le processus de transformation, les temps collectifs sont donc essentiels.



Ainsi, le parcours d'accompagnement stratégique est une offre de services articulée autour de 4 modules :

- **Un module « atelier de codéveloppement »** : cette offre collective devra favoriser l'échange entre dirigeants et ainsi cultiver l'intelligence collective sur des sujets transversaux tels que l'écosystème de la formation professionnelle, la stratégie partenariale, ou encore les transitions écologiques ou numériques.



Ce module, animé au niveau départemental, sera d'une durée de 1 jour, avec un objectif de mise en place de 3 ateliers par an et par département.

- **Un module « Diagnostic 360° - Elaboration de plan d'actions »** : cette offre d'accompagnement personnalisé a pour objectif de permettre, **à chaque organisme de formation et l'ensemble de son équipe**, de :

- Faire un état des lieux de ses pratiques et de son organisation en questionnant notamment les thématiques de Trans'Formation, la stratégie de positionnement / offre de formation, l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la stratégie de moyen, démarche qualité, la RSE / volet environnemental... ;
- Partager les orientations stratégiques à l'ensemble des salariés (si besoin le prestataire pourra accompagner l'organisme de formation dans la structuration et la formalisation de ces orientations stratégiques) ;
- Coconstruire un plan d'actions partagé avec les salariés de l'entreprise (déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques).

Le livrable « diagnostic » sera confidentiel et restera la propriété de l'organisme de formation. Seuls les besoins complémentaires d'accompagnement à la formalisation des orientations stratégique et les axes du plan d'actions qui nécessitent la mobilisation de l'offre collective d'accompagnement et de formation seront communiqués à la Région (par le prestataire) pour garantir une cohérence de la programmation et assurer ainsi la mise en œuvre du plan d'actions de chaque OF.



Ce module sera à minima d'une durée de 2 jours et au maximum de 15 jours, et devra être réalisé sur une période de 6 mois (maximum).

- **Un module « Boîte à outils pour investir »** : cette offre collective vise à accompagner les directions d'organismes de formation dans leur stratégie d'investissement et donc dans la mise en œuvre de leur plan d'actions. Action à spectre large, il s'agit d'éclairer et d'outiller les directions d'OF sur toutes les aides économiques ou dispositifs mobilisables dans cette logique d'investissement, et ainsi de permettre à chaque organisme de formation de se positionner comme une « entreprise de formation » afin d'engager son projet stratégique sur du long terme.



Ce module sera d'une journée et pourra être enrichie de journées complémentaires sur des objets précis (par exemple FSE, nouveau dispositif d'aide...).

- **Un module « Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions »** : cette offre d'accompagnement personnalisé, articulée autour de temps d'échanges, d'animation et d'évaluation, a pour objectif de guider et conseiller **chaque organisme de formation et l'ensemble de son équipe**, tout au long de la mise en œuvre de son plan d'actions, et ceci afin de maintenir la dynamique de transformation.



Ce module sera au maximum de 35 jours d'intervention sur 2 ans et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024. Il fait obligatoirement suite à une prestation "Diagnostic 360° - Elaboration de plan d'action".

PROCESSUS D'INSCRIPTION DANS LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE

Les critères d'éligibilité aux prestations du parcours d'accompagnement stratégique

Pour bénéficier du parcours d'accompagnement stratégique, chaque structure doit répondre à 3 critères d'éligibilité.

Critère éligibilité 1	Être un organisme de formation implanté en région Centre-Val de Loire et mettant en œuvre des formations sur le territoire régional
Critère éligibilité 2	Être un organisme de formation prioritairement engagé dans la formation des personnes en recherche d'emploi, ou ayant le projet d'accroître sa part de formation à destination des personnes en recherche d'emploi
Critère éligibilité 3	S'engager à mobiliser ses équipes à la fois dans la phase de diagnostic 360° et d'élaboration du plan d'action, et dans la phase de mise en œuvre du plan d'actions. <u>L'implication des équipes est une condition de réussite de ce parcours d'accompagnement stratégique</u>

Les critères d'éligibilité constituent des critères obligatoires auxquels chaque organisme de formation doit répondre. Si l'un des critères n'est pas rempli, cela entraîne l'inéligibilité.

Les étapes d'inscription de l'OF et d'instruction des inscriptions par la Région

Etape 1 Inscription	<p>Chaque organisme de formation qui souhaite bénéficier un parcours d'accompagnement stratégique doit s'assurer qu'il répond bien aux 3 critères d'éligibilité et compléter la fiche d'inscription jointe en Annexe A.</p> <p>Chaque inscription doit être envoyée à l'adresse mail suivante : transformation@centrevaleloire.fr. Un accusé de réception mail sera transmis.</p> <p>Afin de faciliter le traitement des inscriptions, l'objet du mail devra être : Nom de l'OF_Inscription au parcours d'accompagnement stratégique</p>
Etape 2 Instruction des inscriptions	<p>Le processus d'instruction démarrera début juillet 2021. A partir de juillet 2021, le délai d'instruction sera de 30 jours ouvrés maximum.</p> <p>Chaque inscription sera prise en compte par les services de la Région qui vérifieront les 3 critères d'éligibilité.</p> <p>→ Si l'OF est éligible : Sur la base des éléments fournis par l'OF dans la fiche d'inscription (CA, effectifs, sites de formation...), la Région définit la durée de la prestation Diagnostic 360° - Elaboration du plan d'actions (durée comprise entre 2 et 15 jours). Une fois la durée définie, la Région valide l'inscription par mail en précisant le nom et les coordonnées du prestataire Expert qui accompagnera l'OF. Le prestataire Expert prendra contact avec l'OF dans les 10 jours qui suivent cette validation pour programmer la prestation.</p> <p>En cours de prestation et dans le cas où la prestation Diagnostic ferait émerger un besoin complémentaire de formalisation de la stratégie de l'OF, alors des ajustements de durée pourront être effectués dans la limite des 15 jours (durée totale maximale).</p> <p>→ Si l'OF n'est pas éligible : La Région fera parvenir les motifs de rejet de son inscription par mail à l'organisme de formation et travaillera avec cet OF pour lever (si possible) ces motifs de rejet et permettre ainsi l'inscription dans le parcours d'accompagnement stratégique.</p> <p>Dans le cas où des informations complémentaires seraient nécessaires pour instruire l'inscription, l'organisme de formation pourra être contacté par les services de la Région. Il convient donc de renseigner dans la fiche d'inscription un contact facilement joignable et informé de la démarche.</p>

ANNEXE A - FICHE D'INSCRIPTION OF - PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE

COORDONNEES DE L'ORGANISME DE FORMATION	
Raison sociale	Indiquez ici le nom de votre structure
Statut juridique	Indiquez ici votre statut juridique (association, SARL, EPIC, ...)
Adresse postale de la structure	Critère d'éligibilité 1 Adresse postale
Coordonnée mail	Adresse mail
Coordonnées téléphoniques	Indiquez ici les coordonnées téléphoniques de votre structure
Numéro de déclaration d'activité	Renseignez ici le n° d'enregistrement de la déclaration d'activité
Représentant de la structure	Nom, prénom, qualité Coordonnées téléphoniques Adresse mail
Contact	Indiquez ici le nom et les coordonnées de la personne qui pourra être jointe par la Région dans le cadre du processus 'instruction de l'inscription Nom, prénom, qualité Coordonnées téléphoniques Adresse mail

CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME DE FORMATION	
Effectifs permanents	Indiquez ici vos effectifs permanents en équivalent Temps plein Effectifs permanents : x ETP (% e la masse salariale)
Effectifs non permanents	Indiquez ici vos effectifs non permanents en équivalent Temps plein Effectifs non permanents : X ETP (% de la masse salariale)
Sites de formation permanents	Précisez ici le nombre de sites de formation permanents que vous avez en région Centre-Val de Loire et leur localisation
Sites de formation non permanents	Précisez ici le nombre de sites de formation non permanents que vous avez en région Centre-Val de Loire et leur localisation

<p>Tranche de Chiffre d'affaires annuelle</p>	<p>Indiquez ici dans quelle tranche de chiffre d'affaires vous vous situez</p> <p><input type="checkbox"/> 0 à 500 000 € / an</p> <p><input type="checkbox"/> 500 001€ à 1 000 000€ / an</p> <p><input type="checkbox"/> 1 000 001 € à 3 000 000 € / an</p> <p><input type="checkbox"/> 3 000 001 € à 8 000 000€ / an</p> <p><input type="checkbox"/> supérieur à 8 000 001 € / an</p>
<p>Positionnement sur la formation à destination des personnes en recherche d'emploi</p>	<p>Critère d'éligibilité 2</p> <p>Déployez-vous des formations pour des personnes en recherche d'emploi sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire ?</p> <p><input type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non</p> <p>Si vous ne déployez pas de formation à destination des personnes en recherche d'emploi, indiquez ici quels sont vos projets de déploiement.</p>
<p>Part du chiffre d'affaire dédiée à la formation des personnes en recherche d'emploi</p>	<p>Indiquez ici le % du chiffre d'affaires que vous réalisez pour former des personnes en recherche d'emploi</p>

MOTIVATION ET ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION

<p>Votre motivation</p>	<p>Précisez ici en quelques lignes ce qui vous motive à vous inscrire dans le parcours d'accompagnement stratégique. Si vous avez déjà défini une ligne stratégique ou des actions, il convient d'apporter des précisions. Ces éléments permettront aux services de la Région de définir la durée d'accompagnement la plus adaptée pour la première étape « Diagnostic 360° - Elaboration du plan d'actions »</p>
<p>Engagement à mobiliser l'ensemble de ses équipes</p>	<p>Critère d'éligibilité 3</p> <p>Précisez ici votre engagement en termes de mobilisation d'équipe. Il s'agit de mesurer votre capacité à engager vos équipes dans les phases de diagnostic, d'élaboration du plan d'actions et ensuite dans la mise en œuvre de ce plan d'actions. Cela peut se traduire à la fois par un écrit et par des éléments chiffrés tels que le pourcentage d'engagement de l'équipe, la durée d'engagement possible, les contraintes ou opportunités éventuelles.</p>